

Les comportements à éviter

- Évitez le gaspillage d'eau;
- Évitez de jeter des substances qui ne se décomposent pas rapidement;
- Évitez les broyeurs à aliments;
- Modérez l'utilisation des produits chimiques et de nettoyages nocifs (eau de javel, chlore, débouche tuyau, etc.);
- Ne conduisez pas et ne garez pas de voiture sur le champ d'épuration. Cela compacte le sol et réduit l'efficacité de votre champ.
- Ne rien installer sur le champ d'épuration (pas de terrain de jeu pour enfants ni de jardins).
- Ne plantez pas d'arbres ou d'arbustes sur le champ d'épuration (les racines peuvent abîmer le champ).
- Ne recouvrez pas le champ d'épuration d'asphalte ou de béton.
- Ne jetez pas vos médicaments dans la toilette ou l'évier.

Conseils pratiques

Réduire la quantité de produit nettoyant facilite la décomposition des matières présentes dans la fosse septique. Une utilisation abondante réduit et peut même détruire l'action des bactéries présentes dans la fosse septique.

Ne pas utiliser votre installation septique comme une poubelle. Il ne faut pas jeter des cheveux, des filtres à café, de la soie dentaire, des couches jetables, de la litière pour chat, des mégots de cigarette, de la graisse ou des huiles, des essuie-tout, des tampons, des serviettes sanitaires des condoms ou des pansements. Ces objets se décomposent trop lentement et risquent de colmater votre champ d'épuration.

Si l'évacuation de vos eaux usées se fait difficilement, vous avez probablement un bouchon de papier de toilette dans le tuyau d'entrée de votre fosse (sous le couvert le plus près de votre résidence). Pour rétablir la situation vous pouvez le faire tomber dans votre fosse à l'aide d'un bâton.

Signes de problèmes

Le gazon recouvrant le champ d'épuration est exceptionnellement vert ou spongieux sous vos pieds ;

Il faut plus de temps pour que l'eau soit évacuée dans les conduits ;

Une odeur d'égout se dégage ;

Un liquide gris ou noir apparaît à la surface de votre cour ;

L'analyse de l'eau de votre puits ou de celui de votre voisin révèle une contamination.

Le Saviez-vous ?

Vos boues sont des matières résiduelles fertilisantes. Une fois traitées à la station d'épuration des eaux usées de la ville de East Angus, elles sont ensuite utilisées comme engrais pour les terres agricoles. Rien ne se perd, rien de se crée, tout se transforme.

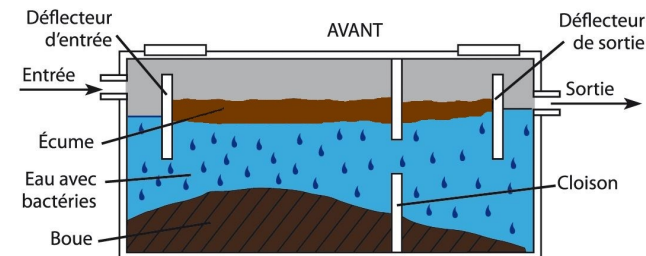
Pour en savoir d'avantage, visitez le

<http://mrchsf.com/environnement-fosses-septiques.html>

ou composez le
819 560-8401

À CONSERVER

Guide pratique sur le fonctionnement des installations septiques



La Réglementation: Provinciale (Q-2, r.22)

- Personne ne peut rejeter ni permettre le rejet dans l'environnement des eaux provenant du cabinet d'aisances d'une résidence isolée ou des eaux usées ou ménagères d'une résidence isolée.
- Les municipalités doivent s'assurer de la conformité des installations et doivent veiller au suivi et au contrôle des vidanges;

La Réglementation: Municipale

Demande de permis

Pour installer et/ou remplacer une installation septique vous devez communiquer avec votre inspecteur en bâtiment de votre municipalité.

Responsable des vidanges

Les municipalités de MRC du Haut-Saint-François à l'exception de la Ville de Cookshire-Eaton ont délégué leurs compétences en matière de collecte des boues de fosses septiques à la MRC par décret le 11 septembre 2002.

La MRC adopte annuellement un règlement qui encadre la gestion des fosses septiques.

Voici les principaux éléments de ce règlement :

- Définitions au présent règlement; Objet du règlement; Personne assujettie au présent règlement; Responsable des travaux; Exécution des travaux; Pouvoir du fonctionnaire désigné et des adjoints; Devoirs du propriétaire ou occupant; Matières non permises; Obligation de vidange; compensation; Examen des fosses septiques; Normes applicables à l'entrepreneur; Vidange par une personne autre que l'entrepreneur autorisé par le conseil; Infraction et pénalité.

Mesurage des boues et des écumes

La MRC du Haut-Saint-François procède au mesurage annuel des installations septiques qui ont un champ d'épuration.

Les propriétaires reçoivent un avis postal

orange au moins deux semaines à l'avance. Ce dernier indique la date à laquelle un mesureur passera à sa propriété. Ce carton indique également la façon de dégager les deux couvercles telle que l'image suivante le démontre.



Nous vous demandons de bien identifier l'emplacement de votre fosse soit avec un piquet et l'avis postal ou avec un ruban.

La fosse septique sera vidangée si l'épaisseur de la couche d'écume est égale ou supérieure à 12 cm ou si l'épaisseur de la couche de boues est égale ou supérieure à 30 cm.

Le mesureur vous laissera un avis sur lequel vos mesures seront inscrites. Si le mesureur n'a pas été capable d'effectuer son travail la raison sera inscrite.

Pourquoi mesurer plutôt que vidanger les fosses aux deux ans?

- Moins de circulation de camions;
- Moins de volume d'eau à traiter;
- Assure un meilleur fonctionnement;
- Moins dispendieux que de vidanger une fois à tous les deux ans.

Les fosses scellées et puisards

Aucune visite ne sera effectuée par les mesureurs. Pour ces types d'installations sanitaires, la fréquence de la vidange est laissée au soin des propriétaires. Sachez toutefois que les fosses scellées sont habituellement vidangées les années paires et la fréquence de vidange est aux trois ans pour les puisards.

Afin d'optimiser les déplacements du transporteur, vous devez contacter René Vachon du service des fosses septiques de la MRC du Haut-Saint-François au **819 560-840** quelques jours avant les dates prévues pour votre municipalité.

L'horaire est publié dans le Journal du Haut-Saint-François au début de mai de chaque année et sur le site Internet de la MRC.

Entretien de votre installation septique

Il est primordial que les deux couvercles soient bien dégagés afin que les deux compartiments soient nettoyés.

Si vous avez un préfiltre (situé juste avant le champ d'épuration) il est conseillé de le nettoyer au moins deux fois par année. Voir photo ci bas.



N.B. Si les mesures indiquent que votre fosse sera vidangée et que vous avez une pompe, nous vous demandons de l'arrêter afin que nous puissions vidanger votre installation septique.

Détourner les eaux de ruissellement de votre champ d'épuration améliore le traitement de vos eaux usées.

Consommation d'eau

Limiter la consommation d'eau s'avère bénéfique pour votre installation septique. En effet, le fait de rejeter beaucoup d'eau en peu de temps, a comme effet de diriger une grande quantité d'eau vers le champ d'épuration. Or, plus le temps de séjour dans la fosse est long plus la qualité de l'eau s'améliore.

Il est préférable d'utiliser une quantité d'eau moyenne à chaque jour plutôt qu'une très grande quantité une seule fois par semaine. Ex. un lavage de vêtement à chaque jour plutôt que cinq lavages consécutifs.

Il est normal que votre fosse soit toujours remplie de liquide jusqu'à environ 30 cm des couvercles.